

Published on ADAGP (<https://test.adagp.fr>)

[Accueil](#) > Quelles sont les utilisations possibles d'une photographie libre de droits ?

---

La mention "libre de droits" est trompeuse. Elle est communément utilisée pour indiquer la gratuité du fichier contenant le visuel qui vous est transmis. Cette mention ne vous exempte aucunement de formuler une demande d'autorisation auprès de l'Adagp afin d'obtenir une autorisation de reproduire l'œuvre en question. L'Adagp vous indiquera alors, selon les cas, si son utilisation donne prise à un droit d'auteur ou non.

---